

08/01/2025

I. LOCAUX TAXÉS À LA TAXE D'HABITATION COMPRIS DANS LE RÔLE GÉNÉRAL	Nombre de locaux taxés	Nombre d'articles du rôle	Montant des bases nettes
	1	2	3
TH	Résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale		
1. Ensemble des locaux et dépendances imposables	36	24	79 015
1a > dont locaux non professionnels	35	23	77 867
1b > dont locaux professionnels	1	1	1 148
1c > dont locaux soumis à la majoration THS	0		0
2. Locaux susceptibles de majoration THS	0		0
3. Locaux exceptionnels	0	0	0
4. Autres locaux et dépendances bâties (ligne 1 - ligne 3)	36	24	79 015
5. Dépendances bâties			
5a. Rattachées au local d'habitation (imposition globale)	12	8	3 925
5b. Non rattachées au local d'habitation (article TH distinct)	2	2	1 689
6. Locaux d'habitation proprement dits [ligne 4 - (ligne 5a + 5b)]	22		73 401
7. Locaux d'habitation imposés en sus du premier sous un même article	0		
THLV	Logements vacants depuis plus de deux années		
8. Logements vacants imposés à la THLV sur délibération de la commune	0	0	0
9. Logements vacants imposés à la THLV sur délibération de l'EPCI	0	0	0

II. BASES EXONÉRÉES (THS + THLV) ET BASES NETTES (THS + THLV) D'IMPOSITION TAXÉES AU PROFIT DE :	Commune		Syndicats		Intercommunalité*	
	1	2	3	4	5	6
	THS	THLV	THS	THLV	THS	THLV
1. Base nette imposée	79 015				79 015	
2. Base nette imposée TSE	79 015					
3. Base nette imposée TSE Autre	79 015					
4. Base nette exonérée TSE						
5. Base nette exonérée TSE Autre						
6. Base nette imposée GEMAPI					79 015	
7. Base nette exonérée GEMAPI						
8. Bases nettes exonérées ZRR	Exo M1		Exo M2		Total	

III. EXONÉRATIONS/DÉGRÈVEMENTS D'OFFICE (THS), NON-VALEURS (THS)	Code	Nombre d'articles THS	Montant des dégrèvements (I.4) / Non-valeurs (I.6)	Montant des bases nettes (I.1/4) / Abattues (I.5)
		1	2	3
1. Exonération TSE local HLM/SEM (**)	EX			
2. Exonération Taxe GEMAPI local HLM/SEM (**)	EX			
3. Cotisations brutes nulles				
4. Dégrèvements totaux : gestionnaires	DT			
5. Abattement Mayotte	AB			
6. Non-valeurs	NV			
7. TOTAL				

IV. NOMBRE D'ARTICLES DU RÔLE COMPORTANT :					
Une base nette positive		Une base nette pour les articles imposés		La délivrance d'un avis d'impôt	Un(des) local(aux) susceptibles(s) d'être exonéré(s) de TSE
Articles imposés	Articles exonérés	Commune	Intercommunalité*		
1	2	3	4	5	6
24	0	24	24	24	0

V. TAUX ET PRODUITS PAR COLLECTIVITÉ	Taux		THS			THLV		THS + THLV
	2024	2023	Nombre d'articles	Montant réel	Montant Lissage	Nombre d'articles	Montant réel	Montant net
	1	2	3	4	5	6	7	8
1. Commune	18,94000	18,94000		14 963				14 965
2. Syndicat de communes (taux global)								
3. Intercommunalité*	10,70000	10,70000		8 452				8 455
4. TSE	0,19400	0,16100		151				140
5. TSE Autres	0,24300	0,16800		192				175
6. Taxe GEMAPI	0,63200	0,53600		500				456
7. Majoration THS								
8. Frais (THS)			24	743				
9. Frais (THLV)								
10. TOTAL			24	25 001				

(*) Communautés urbaines, communautés d'agglomération, communautés de communes, syndicats d'agglomération nouvelle, métropoles.

 (**) Données réelles ou potentielles en l'absence de produit voté pour les taxes GEMAPI, TSE et TSE autres. Les données potentielles sont restituées en *italique*.